



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers élus : 14  
En exercice : 14  
Présents : 8  
Pouvoirs : 3  
Absent excusé : 1  
Absents non excusés : 2

Date de convocation : 16 septembre 2024

**Étaient présents :** M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

**Étaient absents excusés :** Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Patricia MELY a donné procuration à M. Jean-Jacques ARNOUX ; M. Dominique WEYANT.

**Était absent non excusé :** Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO.

**Secrétaire de séance :** Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 24 juin 2024.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. DÉCISION MODIFICATIVE
2. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES FUS@É EN TANT QUE MEMBRE
3. ACHAT DE MATÉRIELS ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT FUS@É ET SOLLICITATION SUBVENTION
4. AVANT-PROJET DÉTAILLÉ MAISON DES SERVICES
5. APPROBATION CRÉATION SYNDICAT MIXTE DES ÉTANGS DE SAINT-RÉMY
6. ADHÉSION AU SERVICE DE VÉRIFICATION DES DOSSIERS RETRAITE DU CENTRE DE GESTION
7. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE
8. ACCEPTATION DE CHÈQUE
9. ENCAISSEMENT DE CHÈQUES – PARTICIPATION SORTIE DES AÎNÉS
10. SUBVENTIONS ACHAT VÉLO
11. SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

---

### POINT 1 : DÉCISION MODIFICATIVE

**VU** le budget primitif 2024 voté le 25 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative n° 01 au budget principal 2024 ci-dessous :

➤ **RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

**Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales**

- Compte 203 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion + 106 944,20 €

➤ **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :**

**Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales**

- Compte 2112 – Terrain de voirie + 4 200,00 €
- Compte 2131 – Constructions bâtiments publics + 16 762,56 €
- Compte 2152 – Installations de voirie + 1 320,00 €
- Compte 231 – Immobilisations corporelles en cours + 84 661,64 €

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

**POINT 2 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES FUS@É EN TANT QUE MEMBRE**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine WEBER, Adjointe aux finances, portant sur le programme intitulé Fus@é initié par le Département de la Moselle et l'Autorité Académique qui explique que : « Fort de son expérience dans les collèges de Moselle, le Département, en lien étroit avec les Autorités Académiques, a lancé une réflexion courant 2019 pour accompagner les élus de son territoire, en leur proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école / famille, via l'apport du numérique.

Le programme issu de cette réflexion s'intitule Fus@é comme « Faciliter les Usages @-éducatifs ».

Il fait l'objet d'une expérimentation depuis la rentrée scolaire 2019/2020 au collège de Puttelange-Aux-Lacs et dans les écoles des communes de rattachement de ce collège.

Les trois pans de ce programme ont pour finalité d'apporter :

- Une réponse pour permettre des usages numériques éducatifs dans un cadre de confiance c'est-à-dire sous supervision et contrôle de l'Éducation Nationale et pour veiller à une continuité entre le CM1/CM2 et la sixième. Pour ce faire, un Espace Numérique de Travail du 1<sup>er</sup> degré (ENT 1D) intitulé ARI@NE.57 a été mis en œuvre et financé par le Département. Cet Espace Numérique de Travail du 1<sup>er</sup> degré a été mis à disposition durant la période de confinement de toutes les écoles élémentaires de Moselle. Il est présenté via le lien suivant : <https://www.moselle-education.fr/ENT>.
- Une réponse à la difficulté rencontrée par les communes/SIVOS/EPCI concernant le numérique pour équiper les écoles (Incertitudes dans les choix de matériels à acquérir, sur la coordination avec le personnel enseignant, sur les budgets d'investissement et fonctionnement dédiés...). Le Département propose ainsi la mise en œuvre d'un cadre contractuel et d'une coordination facilitatrice pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains au titre de l'expertise technique du Département et labellisées par les Autorités Académiques pour des usages pédagogiques efficaces. Ce cadre contractuel prend la forme d'un groupement de commandes de plusieurs lots à disposition pour adhésion des communes/SIVOS et EPCI. Cette adhésion leur permet de bénéficier des marchés lancés par le Département de la Moselle et de pouvoir réaliser les commandes de matériels ou de prestations idoines.

- Une réponse en soutenant les investissements faits dans ce cadre contractuel par la mise en place d'une politique de subventionnement relevant d'un programme spécifique au sein du dispositif « Ambition Moselle ».

Madame Le Maire, propose au Conseil Municipal :

- D'adhérer au groupement de commandes du programme Fus@é et d'approuver les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes relative au numérique pédagogique qui a pour objet de permettre à la commune de commander les matériels et équipements ad hoc (solutions interactives, classes mobiles, bureautique, ...), dans le cadre des marchés lancés par la Département de la Moselle. Ces commandes, pouvant donner lieu à l'octroi de subventions relevant d'un programme d'investissement spécifique au sein du dispositif Ambition Moselle.
- De l'autoriser à signer cette convention au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commande Fus@é
- Approuve les termes de la convention constitutive de ce groupement
- Autorise Madame Le Maire à signer cette convention

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

### **POINT 3 : ACHAT DE MATÉRIELS ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT FUS@É ET SOLLICITATION SUBVENTION**

Madame Karine WEBER, Adjointe aux finances, expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition de solutions numériques dans le cadre de groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

L'adhésion au groupement de commande Fus@é « Faciliter les Usages @-éducatifs », votée au point précédent, met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Après présentation de deux devis pour l'achat de deux E.N.I. et deux ordinateurs portables, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de LBI Systems d'un montant de 11 096,00 euros H.T. soit 13 315,20 euros T.T.C.

Pour cet achat, une subvention D.E.T.R. et le concours financier du Département de la Moselle dans le cadre du programme Fus@é seront sollicités.

L'opération se finance comme suit :

- Dépenses : 11 096,00 euros H.T.
- Dépenses : 13 315,20 euros T.T.C.

Subvention Fus@é à hauteur de 45 % de la dépense H.T. : 4 993,20 euros.

Subvention D.E.T.R. à hauteur de 35 % de la dépense H.T. : 3 883,60 euros.

Reste à charge pour la Commune T.T.C. : 4 438,40 euros.

Madame Le Maire, demande au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- à signer le devis retenu pour la commande de matériels et équipements numériques pour l'école dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é.
- à solliciter les subventions ci-dessus ou toute autre subvention en regard de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Madame Le Maire à signer le devis retenu dans le cadre du groupement de commandes Fus@é et à signer tous les documents afférents à la demande des subventions correspondantes.

### **VOTES : À L'UNANIMITÉ**

#### **POINT 4 : AVANT-PROJET DÉTAILLÉ MAISON DES SERVICES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** l'Avant-projet Sommaire du Maître d'œuvre du 12 avril 2024,

**Considérant** la présentation de l'avant-projet définitif faite par le Maître d'Œuvre au Maître d'Ouvrage en date du 4 juillet 2024.

**Considérant** la modification de l'avant-projet définitif du 24 juillet 2024,

Il est proposé aux membres du Conseil **d'adopter** cet Avant-Projet Détaillé, comme suit :

- Coût des travaux : 1 808 113,98 euros H.T., soit 2 169 736,78 euros T.T.C.
- Honoraires du Maître d'œuvre : 265 562,93 euros H.T., soit 318 675,52 euros T.T.C.

Soit un coût d'opération de : 2 073 676,91 euros H.T., soit 2 488 412,29 euros T.T.C.

Il est proposé aux membres du Conseil, d'autoriser Madame Le Maire à **solliciter les subventions** suivantes :

- AMBITION MOSELLE : 518 419,23 euros H.T. soit 25 % du coût des travaux
- D.E.T.R : 1 036 838,46 euros H.T. soit 50 % du coût des travaux

Reste à charge pour la Commune : 518 419,22 euros H.T.

Il sera également sollicité : la Région, la CAF ou tout autre subvention éligible au projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à la demande des subventions correspondantes.

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

## **POINT 5 : APPROBATION CRÉATION SYNDICAT MIXTE DES ÉTANGS DE SAINT-RÉMY**

### **RAPPORT**

En 2023, Rives de Moselle avait engagé une réflexion sur la valorisation et la préservation des espaces naturels formés par les zones d'étangs le long de la Moselle. Cette démarche, intégré au projet de territoire, s'inscrivait également dans la fiche action 18 du PCAET relative à la préservation de la biodiversité et l'objectif de préservation des zones humides dans le cadre de GEMAPI.

Le projet porte plus particulièrement sur quatre espaces distincts, d'une superficie totale de 142 ha, aujourd'hui propriété de l'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) qui en assure le portage foncier pour le compte des deux collectivités.

Ce projet, qui s'inscrit dans la durée, est structuré autour de trois axes :

- La valorisation écologique de cet espace naturel remarquable.
- Le développement d'une offre d'activités douces, adaptées à la qualité du lieu (randonnées, vélo, loisirs nautiques, pêche...).
- L'organisation et l'aménagement de ses différents espaces afin de mieux mettre en valeur le site et d'en réguler le fonctionnement.

Rives de Moselle et l'Eurométropole de Metz entendent tous deux aujourd'hui renforcer leur partenariat et constituer dès 2025 un syndicat mixte regroupant les deux EPCI.

Au vu du projet des statuts du futur syndicat présenté aux Conseillers.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention de projet signée entre l'EPFGE, Rives de Moselle et l'Eurométropole de Metz le 11 avril 2021 et relative à l'acquisition du site des étangs de Saint-Rémy sis sur les Communes de Maizières-Lès-Metz et Woippy,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire du 25 mai 2023 (point 09) relative à la valorisation des étangs sur le territoire communautaire et aux conventions de partenariat et de prestation avec l'Eurométropole de Metz pour les étangs de Saint-Rémy,

**VU** la convention de partenariat et la convention de prestation signées entre la Communauté de Communes Rives de Moselle et Metz Métropole le 3 juillet 2023 pour le portage du projet d'aménagement des étangs de Saint-Rémy,

**VU** l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace du 11 juin 2024,

**Considérant** que le secteur des étangs sis sur les communes d'Argancy, Hauconcourt, Maizières-Lès-Metz et Woippy constituent un enjeu stratégique en tant qu'espace naturel remarquable, réservoir d'une importante biodiversité,

**Considérant** que, par le biais du syndicat mixte avec l'Eurométropole de Metz, la Communauté de Communes Rives de Moselle entend renforcer et valoriser sa démarche de connaissance, de préservation et de valorisation des milieux et habitats naturels remarquables de son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de statuts du futur syndicat mixte des Étangs de Saint-Rémy.

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

**POINT 6 : ADHÉSION AU SERVICE DE VÉRIFICATION DES DOSSIERS RETRAITE DU CENTRE DE GESTION**

Madame Enza BAROTTE, Adjointe à la gestion du personnel, expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

**Considérant** la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

**VU** le Code général de la fonction publique,

**VU** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 29/05/2024 relative aux modalités d'adhésion au service Retraites, et aux prestations proposées par ce service, qui adopte les principes de la présente convention et d'une tarification applicable à compter du 1er janvier 2025,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de signer une convention entre la commune de Norroy-Le-Veneur et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE :**

- **D'adhérer** à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

**POINT 7 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE**

**Madame Enza BAROTTE, Adjointe à la gestion du personnel, informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Sociale Territorial.

**Madame Enza BAROTTE, Adjointe à la gestion du personnel, propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup> pour effectuer les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS  
 COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L. 332-8 du CGFP. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de baccalauréat. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, sur la base du 10<sup>ème</sup> échelon.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le tableau des emplois ;

**DÉCIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois (voir annexe),
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ANNEXE

GRADE OU EMPLOIS	CAT.	FONCTIONS	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POSTES OCCUPÉS PAR TITULAIRE OU STAGIAIRE	POSTES OCCUPÉS PAR NON TITULAIRE OU CONTRACTUEL	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<b>Filière administrative</b>							
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Secrétaire Générale de Mairie	1		1	1	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Agent d'accueil	1		1		1
Adjoint administratif	C	Agent administratif	1	1		1	
<b>Total</b>			<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Filière technique</b>							
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Agent technique	1		1	1	
Adjoint technique	C	Agent technique	2	1	1	2	
		Agent d'entretien	2		2	1	1
<b>Total</b>			<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Filière médico-sociale</b>							
Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	A.T.S.E.M.	1	1		1	
<b>Total</b>			<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

## POINT 8 : ACCEPTATION DE CHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'accepter** un chèque de 313,69 euros de GROUPAMA, remboursement sinistre bris de glace, remplacement vitre arrière droite d'un véhicule appartenant à la commune.

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

## POINT 9 : ENCAISSEMENT DE CHÈQUES – PARTICIPATION SORTIE DES AÎNÉS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame Le Maire à encaisser les chèques de participation pour la sortie des aînés à Strasbourg pour un montant total de 1 900,00 € (50 € x 38 personnes).

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

## POINT 10 : SUBVENTIONS ACHAT VÉLO

**Vu** la politique environnementale de la Commune ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 7.5-048/2022 du 28 novembre 2022 octroyant une subvention d'aide à l'achat de vélo ;

**Considérant** les demandes de subvention :

- Madame Audrey ADAM

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 2 599,00 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

**VOTES : 10 POUR 1 ABSTENTION**

- Madame Monique BENCI-DI GIACOMO

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 1 299,99 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

**VOTES : 10 POUR 1 ABSTENTION**

- Madame Valérie GAINÉ

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 599,99 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

**VOTES : 10 POUR 1 ABSTENTION**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

- Madame Morgane KLEIN

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 3 948,00 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

**VOTES : 10 POUR 1 ABSTENTION**

- Madame Claire PFEIFFER

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 899,00 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

**VOTES : 10 POUR 1 ABSTENTION**

- Madame Jenny ROEDER

Nature et montant de l'achat : vélo à assistance électrique : 1 099,99 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 300,00 €

**VOTES : 10 POUR 1 ABSTENTION**

### **POINT 11 : SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

L'instruction budgétaire M57 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023, modifie les règles relatives aux subventions octroyées aux particuliers pour l'aide forfaitaire aux travaux. Il convient de délibérer en stipulant le nom des particuliers, le montant des travaux ainsi que l'intitulé des travaux effectués.

- Madame et Monsieur Charlotte et Geoffrey ALBERT

Nature et montant des travaux : remplacement des menuiseries extérieures : 16 553,91 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 1 000,00 €

- Madame Élodie GIES

Nature et montant des travaux : remplacement des menuiseries extérieures : 8 530,81 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 1 000,00 €

- Monsieur Jordan REITER

Nature et montant des travaux : remplacement des menuiseries extérieures : 8 166,79 euros

Subvention octroyée par la commune pour le projet : 1 000,00 €

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

---

Madame le Maire,  
Nathalie ROUSSEAU

